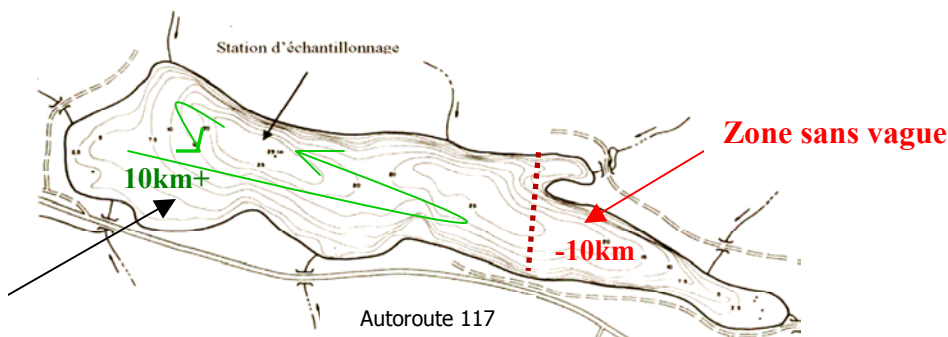


Association du lac Duhamel

Avec une embarcation il est préférable de circuler dans le sens **contraire** des aiguilles d'une montre



Zone d'activité de vitesse

Code d'Éthique des propriétaires de Bateau

Volet sécurité :

- 1) Les heures de navigation rapide et de sport nautiques sont de **12h au coucher du soleil sauf le samedi. Les heures d'utilisation le samedi sont de 10AM à 6PM ;**
- 2) Vitesse maximale de 10km/h à moins de 60 mètres du bord, dans moins de 3 mètres de profondeur et dans les zones sans vague indiquer par les bouées, sauf dans le cas d'une embarcation qui s'éloigne perpendiculairement de la berge et qui tire un skieur nautique en voie de partir ou dans le cas d'une embarcation qui revient perpendiculairement vers la berge et qui tire un skieur qui y retourne ;
- 3) Se conformer à la réglementation navale en vigueur, carte de conducteur, lampe de navigation, 2 personnes dans l'embarcation lors de ski nautique et autre sport similaire ;
- 4) Les sports nautiques tel que le Slalom et le Tube devraient être pratiquer au centre du lac ;
- 5) S'assurer que les radeaux de baignade ancrés au large sont visibles (par exemple, utilisation de bandes de couleurs vives ou de drapeaux) ;
- 6) Tout baigneur nageant au large devrait toujours être **accompagné** d'une embarcation ou d'un repère visible ;
- 7) **Éviter d'être plus de un à la fois à pratiquer des activités de vitesse. Principe de rotation obligatoire ;**
- 8) **Les embarcations motorisées des non résidants et des locataires à court terme ne sont pas admises sur le lac Duhamel.**

Volet Environnement :

- 1) **Laver la coque de toute embarcation** provenant d'un autre plan d'eau avant de la mettre à l'eau (ex : Moule zébrée) ;
- 2) Faire le plein d'essence de façon consciencieuse et s'assurer d'avoir un moteur en ordre ;
- 3) Ramasser les plantes aquatiques (myriophylles à épis) qui flottent sur l'eau afin qu'elles se retrouvent chez les autres riverains et les brûler ;
- 4) **Vitesse de croisière** à moins de 3 mètres de profondeur pour éviter le soulèvement des sédiments ;
- 5) **Limitier le plus possible l'utilisation des moteurs 2 temps fabriqués avant 2005 et les remplacer le plus rapidement possible par des moteurs moins polluant. Ceci s'applique autant pour les bateaux de vitesse que les pontons, chaloupes ou sea-doo ! ;**
- 6) Aucun bateau ne devrait mesurer plus de 24 pieds ;
- 7) **Respecter la zone sans vague déterminée par l'emplacement des bouées situées à la pointe de la baie;**
- 8) **Interdiction d'utiliser des dispositifs qui amplifient les vagues.**

Volet Courtoisie :

- 1) **Promouvoir la bonne entente** et faire preuve de courtoisie dans la pratique des diverses activités nautiques, **respecter les plus petites embarcations** ;
- 3) Toutes embarcations motorisées doivent être munies d'une vignette de l'association (coût à déterminer)